

(Circuit ATC – Luxembourg – Müllerthal et environs – 30 Août 2019)

ASSURANCES : ATC Routes du Monde recommande de souscrire une assurance annulation garantissant les conséquences de l'annulation du voyage par le voyageur au moment de l'inscription. Le partenaire d'ATC Routes du Monde est AXA Assistance. Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande

TRANSPORT

Les horaires seront précisés en temps utiles avant le début du voyage conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme. Les documents nécessaires vous seront remis ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée. Le prix des taxes aériennes ne dépend pas de notre politique tarifaire, elles peuvent augmenter sans préavis. Pour ceux qui devront rejoindre le groupe depuis la province, faites-vous confirmer par la Section le départ ferme du voyage avant de réserver dans un TGV ou un hôtel.

Une notice détaillée, sera envoyée aux participants dès fin janvier, avec les horaires des TGV à emprunter, pour faire réservations et achats de billets sur les parcours France, possibles 3 mois à l'avance.

HEBERGEMENT : Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Vous serez rattaché à un groupe de 24 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage soit 15 personnes.

PERSONNE A MOBILITE REDUITE : Ce voyage, qui prévoit beaucoup de marche en montagne, avec des dénivelées importantes, tant en montée qu'en descente, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS (1)

Police : Vous devrez être en possession, soit de votre passeport, soit de votre carte nationale d'identité - date de validité non dépassé. Dès réception de votre contrat d'inscription, vous voudrez bien nous envoyer les coordonnées des personnes à aviser.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que les mineurs résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

Santé : Il n'y a pas, à la date d'édition de ce programme, de problèmes sanitaires dans cette région. Penser à vous munir de la carte européenne d'assurance maladie. Un avis médical est conseillé pour les personnes ne pratiquant pas couramment la randonnée en altitude.

Pour plus de précisions sur le Luxembourg, vous pouvez consulter les sites internet : « www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs » et www.sante.gouv.fr

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du programme du voyage. Nous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites indiqués ci-dessus, et de vous inscrire sur le site ARIANE : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane/dyn/public/login.html>

Nota : Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du Luxembourg.

(Circuit ATC – Luxembourg – Müllerthal et environs – 30 Août 2019)

REGLEMENT

Acompte à l'inscription : 30% du montant total du voyage par personne. Possibilité de paiement en 3 fois par carte bancaire ou par chèque.

Solde : 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Nos conditions particulières sont annexées au programme, accompagnées également du formulaire d'Information standard sur les droits du voyage à forfait. Pour ce voyage, les conditions d'annulation sont celles prévues par ATC.

Il sera obligatoirement retenu pour chaque participant inscrit les frais suivants :

- 30 € plus de 90 jours avant le départ
- 15 % de 89 à 60 jours du départ
- 30% de 59 à 45 jours du départ
- 50% de 44 à 30 jours du départ
- 75% de 29 jours à 08 jours du départ
- 90 % de 07 à 03 jours du départ
- 100% à moins de 03 jours du départ
-

(1) *Informations en date du 10 décembre 2018 – pouvant éventuellement évoluer - se référer en tout état de cause aux sites internet notés dans cette fiche « Informations pratiques »*